



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 mai 2026**

L'an deux mil vingt six, le douze mai à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par convocation en date du 7 mai 2026 et affichée à la porte de la Mairie, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Rosi BORDET, Maire.

Nombre de
membres :

- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 19

ORDRE DU JOUR

Administration générale :

- Intervention du Pôle Urbanisme du SCOT du Pays de Fougères
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07.04.2026

Affaires générales

- Commission Communale des Impôts Directs (CCID) et EPCI
- Désignation de conseillers au sein des commissions de l'agglomération (courrier Fougères Agglomération du 7 mai 2026, joint)
- Correspondant Comité des Œuvres Sociales
- Représentant Agence Locale de l'Energie du Pays de Fougères
- Correspondant Incendie et Secours

Foncier

- Vente lot n°5 Lotissement Colas
- Cession cabinet ostéopathe

Finances

- Devis réparation tracteur KUBOTA
- Devis fauchage voies communales
- Coût fonctionnement école publique 2025
- Participation des communes extérieures au fonctionnement de l'école publique - année 2025-2026
- Dotation Ecole Privée 2026
- Fonds de concours aux communes 2026

Personnel

- Renfort ALSH été 2026

Point règlementation vitesse bourg

Questions diverses

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)
Mesdames et Messieurs :



BORDET Rosi	P	FOUGERES Stéphane	P
ROSSIGNOL Séverine	P	GUERALT Samuel	P
GROUSSARD Marylène	P	CHIQERILLE Catherine	P
LODE Paul	P	LE CONNIAT Michel	P
DAUGUET Christèle	P	DOUARD Nathalie	P
MOUBECHÉ Patricia	P	BAILLEUL Julien	P
BERTIN Pauline	P	JACQUOT Vincent	P
GUERIN Benoît	P	PHILIPPEAUX Nelly	P
MIGNOT Victor	P	HAREL Jean-Pierre	R
HOCHET Lyna	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
Jean-Pierre HAREL	Lyna HOCHET	Ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Pauline BERTIN a été désignée secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20h25

ADMINISTRATION GENERALE

1) Intervention du Pôle Urbanisme du SCOT du Pays de FOUGERES

Présentation sur l'aménagement du territoire et le SCOT par Ludovic POENCE

2) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7.04.2026

Madame la Maire soumet à l'approbation du conseil municipal, le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 7 avril 2026. Le conseil municipal, approuve, à la majorité des membres présents le compte rendu du conseil municipal du 07 avril 2026.
18 Pour - 1 abstention (JP HAREL)

3) Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les propositions suivantes ont été présentées :

Rosi BORDET - Maire

Les commissaires titulaires : 12 personnes

- 1) Catherine CHIQUERILLE
- 2) Christèle DAUGUET
- 3) Julien BAILLEUL
- 4) Michel LE CONNIAT
- 5) Lyna HOCHET
- 6) Nelly PHILIPPEAUX
- 7) Marie-Bernadette CHEREL
- 8) Christiane TOUZARD
- 9) Geneviève CUPIF
- 10) François LEGALL
- 11) Jean-Claude MARY
- 12) Didier BARON

Les commissaires suppléants : 12 personnes

- 1) Stéphane FOUGERES
- 2) Samuel GUERULT
- 3) Vincent JACQUOT
- 4) Benoît GUERIN
- 5) Victor MIGNOT
- 6) Jean-Pierre HAREL
- 7) Michel PAYET
- 8) Sébastien DELBERGUE
- 9) Sylvie GASNIER
- 10) Sébastien POULAIN
- 11) Jean-Christophe LEVESCOT
- 12) Denis LEBOUTEILLER

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- approuve la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer à la Direction Régionale des finances publiques ;

- autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- charge Madame le Maire de transmettre la présente à la Direction Régionale des Finances Publiques.

18 voix Pour - 1 Abstention (JP HAREL)

4) Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, la CIID, participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation),

Vu la demande de Fougères Agglomération, du 7 mai 2026, sollicitant la commune pour la désignation de trois contribuables de la commune,

Madame le Maire propose, les personnes suivantes :

- 1) Benoît GUERIN
- 2) Thierry LEPORTOUX
- 3) Julie CHARLES

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- Approuve la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer à Fougères Agglomération,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

18 voix Pour - 1 Abstention (JP HAREL)

5) Désignation des conseillers au sein des commissions de l'agglomération

Vu le courrier du 7 mai 2026 de Fougères Agglomération sollicitant l'inscription des conseillers aux commissions thématiques de Fougères Agglomération :

Commission 1 : Attractivité économique, emploi et formations supérieures	Rosi BORDET Lyna HOCHET
Commission 2 : Mobilités et infrastructures	
Commission 3 : Urbanisme, dynamique rurale et territoire numérique	Nelly PHILIPPEAUX Nathalie DOUARD Samuel GUERAULT
Commission 4 : Habitat	Paul LODE

Commission 5 : Eau et assainissement	Julien BAILLEUL
Commission 6 : Environnement et transition écologique	Victor MIGNOT
Commission 7 : Finances et contractualisation	Séverine ROSSIGNOL Rosi BORDET
Commission 8 : Travaux et commande publique	Jean-Pierre HAREL Stéphane FOUGERES Julien BAILLEUL
Commission 9 : Equipements et politique culturelle	Christèle DAUGUET Nelly PHILIPPEAUX Marylène GROUSSARD
Commission 10 : Promotion territoriale	Chrystèle DAUGUET Marylène GROUSSARD
Commission 11 : Equipements sportifs et loisirs	Patricia MOUBECHÉ Jean-Pierre HAREL
Commission 12 : Ressources humaines, dialogue social et administration générale	

Délibération : Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la désignation des conseillers au sein des commissions de Fougères Agglomération.

6) Correspondant Comité des Œuvres Sociales

Madame le Maire propose de nommer un délégué élu et un délégué agent au Comité des Œuvres Sociales.

Le délégué élu aura pour mission de :

- Représenter la commune et les bénéficiaires à l'assemblée générale
- Elire les membres du conseil d'administration
- Valider les rapports règlementaires
- Contribuer aux décisions relatives aux orientations de l'association
- Participer à la modification des statuts

Le délégué agent et correspondant local aura pour mission de :

- Faire le lien entre le personnel et le COS
- Informer les agents et salariés sur leurs droits à l'action sociale
- Relayer les actions du COS Breizh et les dispositifs améliorant le pouvoir d'achat
- Etre à l'écoute des besoins et préoccupations des bénéficiaires.
-

Madame le Maire, propose : Séverine ROSSIGNOL, déléguée élue

- Pascal HERBEL, délégué agent et correspondant local.

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité, nomme Séverine ROSSIGNOL déléguée élue représentant la commune et Pascal HERBEL délégué agent et correspondant local, au sein du COS.

18 Pour - 1 abstention : JP HAREL

7) Représentant Agence Locale de l'Energie du Pays de Fougères

Madame le Maire donne une explication concernant l'Agence Locale de l'Energie (ALE).

L'ALE du pays de Fougères est une association Loi 1901 qui sensibilise et accompagne les acteurs du territoire du Pays de Fougères afin de les aider à intégrer les enjeux énergétiques pour mieux vivre aujourd'hui et demain. Elle propose des missions d'ingénierie territoriale servant des activités d'intérêt général et au bénéfice du pays de Fougères, dans le but de :

- Participer à la définition de stratégies territoriales énergie et à la transition énergétique des territoires

- Contribuer, directement ou indirectement, à la mise en place de ces stratégies
- Informer, sensibiliser et conseiller de manière indépendante et objective, les consommateurs, les acteurs publics et privés
- Diffuser et enrichir l'expertise des territoires en animant et en participant à des réseaux européens, nationaux et locaux ainsi qu'en expérimentant des solutions techniques, des méthodologies et autres démarches.

Madame le Maire propose de désigner :

- Un représentant titulaire :
- Un représentant suppléant :

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Nathalie DOUARD représentant titulaire et Victor MIGNOT représentant suppléant à l'Agence Locale de l'Energie du Pays de Fougères.

8) Correspondant Incendie et Secours

Madame le Maire propose de nommer un correspondant Incendie et Secours aura les missions suivantes :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune,
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.
- Etre le lien avec le SDIS,

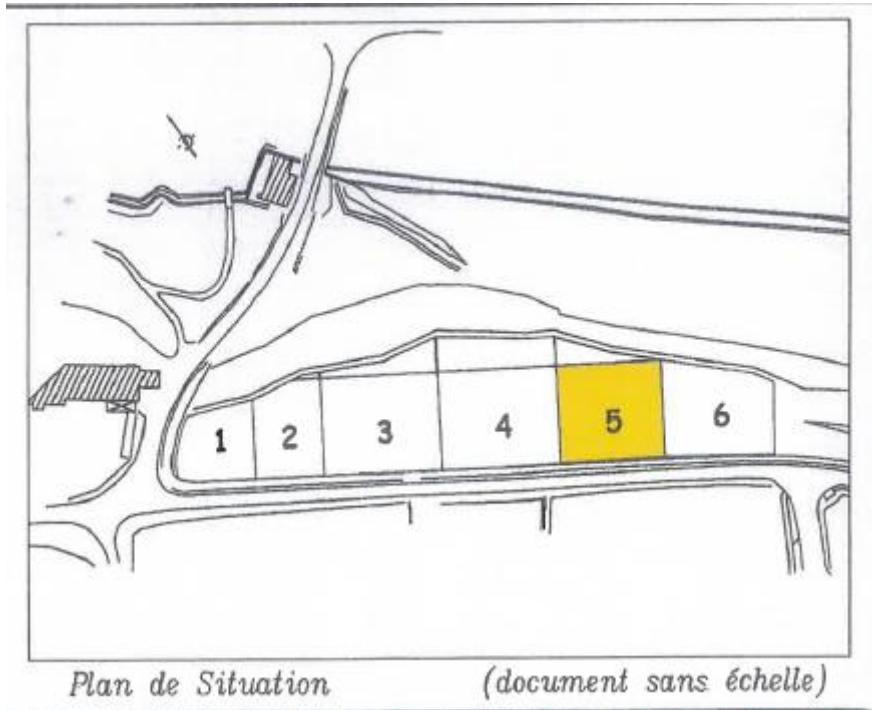
Madame le Maire, propose : Paul LODE

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Paul LODE, correspondant Incendie et Secours.

FONCIER

9) Vente lot n° 5 Lotissement Colas

Monsieur Charles-Hervé LEROUX (St Ouen 93) a posé une option sur le lot 5 du lotissement Colas : 847 m² soit 15 584,80 € HT + 2 557,94 € de TVA sur marge = 18 142,74 € TTC



Délibération : Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la vente du lot 5 du lotissement Colas à M Charles-Hervé LEROUX au prix de 18 142,74 € TTC soit 15 584,8 € HT, autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tout document relatif à cette affaire.

10) Cession cabinet Ostéopathe

Après étude de la commission urbanisme du 28.04.26, Madame la Maire présente les propositions de la commission, pour donner suite à la demande d'achat de la locataire du cabinet d'ostéopathie,

Madame le Maire rappelle qu'une proposition d'achat de la locataire du cabinet d'ostéopathie a été reçue pour un montant de 15 000 €,

Madame le Maire informe qu'au terme d'une rencontre avec Mme Circé Legros, locataire, cette dernière a accepté d'acquérir uniquement le cabinet de soins :



Madame le Maire, propose :

- D'accepter la proposition de Mme Circé Legros, au prix de 15 000 € pour la cession de la salle de soins uniquement,
- Propose que l'accès à la salle d'attente et aux toilettes restant la propriété de la commune sera libre ,
- Propose que les frais notariés soient à la charge de l'acquéreur,

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité, accepte la cession de la salle de soins, Lot 23, à Mme Circé Legros, Ostéopathe au prix de 15 000 €, dit que l'accès à la salle d'attente et aux toilettes restant la propriété de la commune sera libre, dit que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur, autorise Madame le Maire à signer tous documents inhérents à ces décisions.

18 Pour - 1 abstention : JP HAREL

FINANCES

11) Devis réparation tracteur KUBOTA

Madame le Maire présente un devis pour la réparation du tracteur KUBOTA de la société ESPACE MOTOCULTURE, pour un montant de 4 044,20 € HT soit 4 853,05 € TTC.

- Remplacement pompe haute pression

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité, accepte le devis de réparation du tracteur KUBOTA de la société ESPACE MOTOCULTURE, pour un montant de 4 044,20 € HT soit 4 853,05 € TTC pour le remplacement d'une pompe haute pression.

18 Pour - 1 abstention : JP HAREL

12) Fauchage voies communales

Après présentation à la commission urbanisme du 28.04.26, Madame le Maire présente 5 devis pour le fauchage des voies communales. La prestation comprend :

- Un 1^e passage (entre le 20 mai et le 10 juin)
 - o débroussaillage des accotements, des virages, carrefours, entrées de bourg, signalisation (35 kms)
 - o débroussaillage des accotements et talus (22 kms)
- Un 2^e passage (fin juillet - début août)

- Débroussaillage des accotements et talus sur toutes les voies communales, les entrées de bourg, les bassins de rétention (35 kms)

SARL DESLANDES	SARL BROUDIC	EARL BOUTEILLER	SARL LE MONNIER	Ets Didier ROBLIN
14 715 € TTC	10 458 € TTC	29 347,20 € TTC	10 515,60 € TTC	15 390 € TTC
12 262,5 € HT	8 715 € HT	24 456 € HT	8 763 € HT	12 825 € HT

La commission propose de retenir la proposition de la SARL DESLANDES pour un montant de 12 262,5 € HT soit 14 715 € TTC.

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de fauchage des voies communales de la SARL DESLANDES, pour un montant de 12 262,5 € HT soit 14 715 € TTC.

13) Coût fonctionnement école publique 2025

Le coût à l'élève 2025 est applicable pour :

- La dotation RPI école privée année civile 2026,
- La facturation aux communes de résidence école publique pour l'année scolaire 2025-2026, facturée en mai 2026.

Coût à l'élève 2025 Ecole publique

Nature des dépenses	Montant pour 106 élèves	
Eau, assainissement	891,80 €	
EDF	3 962,77 €	
Combustibles	10 734,13 €	
Entretien des locaux	477,75 €	
Petit matériel d'entretien des locaux	918,10 €	
Pharmacie	0,00 €	
Fournitures scolaires	6 059,52 €	
Matériel collectif d'enseignement	0,00 €	
Fournitures administratives	681,60 €	
Maintenance matériel	1 182,64 €	
Téléphonie numérique	558,00 €	
Assurance	410,00 €	
TOTAL	25 876,31 €	
Coût à l'élève	244,12 €	
	Maternelle	Primaire
Coût charges fixes hors personnel	8 544,06 €	17 332,25 €
Coût piscine	504,76	2756,74
Coût personnel	43544,88	14541,27

TOTAL	52 593,70 €	34 630,26 €
Nombre d'élèves	35	71
Coût par élève	1 502,68 €	487,75 €

Pour mémoire : coût à l'élève public années antérieures :

Année	Maternelle	Primaire
2012	993.70	372.54
2013	1237.50	362.55
2014	1083.10	381.14
2015	1 027.90	368.76
2016	1 027.94	399.63
2017	1 185.99 €	542.24 €
2018	1 400.31 €	511.65 €
2019	1 019.23 €	449.87 €
2020	1 044.95 €	443.14 €
2021	1 009.28 €	366.37 €
2022	1 228.76 €	383.29 €
2023	1 459.27 €	423.95 €
2024	1 467,87 €	426,81 €
2025	1 502,68 €	487,75 €
Coût départemental 2025	1554	493

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le calcul du coût à l'élève pour l'année 2025.

14) Participation des communes extérieures au fonctionnement de l'école publique - année 2025-2026

Suite à la délibération du Conseil municipal du 22 mai 2025, le coût à l'élève public 2024 s'élève comme suit :

- Maternelles = 1467,87€/enfant
- Élémentaires = 426,81€/enfant

La facturation aux communes de résidence des enfants qui fréquentent l'école publique pour l'année scolaire 2025/2026 sera établie en juin 2026, au prorata du temps de scolarisation des élèves :

TABLEAU DES EFFECTIFS A L'ECOLE PUBLIQUE PAR COMMUNE DE RESIDENCE

pour l'année scolaire 2025/2026

FACTURE COÛT ELEVE ANNEE SCOLAIRE 2025-2026			
VILLAMEE	nombre	coût	total
élémentaires	6	426,81 €	2 560,86 €
maternelles	2,4	1 467,87 €	3 522,89 €
Total	8,4		6 083,75 €
Poilly	nombre	coût	Total
élémentaires	2	426,81 €	853,62 €
maternelles		1 467,87 €	0,00 €
Total	2		853,62 €
Montjoie	nombre	coût	Total
élémentaires	1	426,81 €	426,81 €
maternelles	0	1 467,87 €	0,00 €
Total	1		426,81 €
Monthault	nombre	coût	Total
élémentaires	4	426,81 €	1 707,24 €
maternelles	2	1 467,87 €	2 935,74 €
Total	6		4 642,98 €
Mellé	nombre	coût	Total
élémentaires	7,8	426,81 €	3 329,12 €
maternelles	3,1	1 467,87 €	4 550,40 €
Total	10,9		7 879,52 €
Le Ferré	nombre	coût	Total
élémentaires	9	426,81 €	3 841,29 €
maternelles	5	1 467,87 €	7 339,35 €
Total	14		11 180,64 €
Total	42,3		31 067,31 €

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité, la facturation aux communes de résidence des enfants qui fréquentent l'école publique pour l'année scolaire 2025/2026, au prorata du temps de scolarisation des élèves comme ci-dessus.

15) **Dotation Ecole Privée Année civile 2026**

Comme suite au vote du coût à l'élève 2025, la dotation de fonctionnement du RPI pour l'année 2026 est la suivante :

DOTATION DE FONCTIONNEMENT DU RPI pour l'année 2026

Dotation de fonctionnement RPI 1 ^e semestre 2026					
Année civile 2026 : périodes 1 et 2	Nombre de mois/10 mois	Nombre d'élèves	Classes	Coût élève 2025	TOTAL

Janvier à mars 2026	3	19	maternelle	1 502,68 €	8 565,28 €
	3	26	primaire	487,75 €	3 804,45 €
Avril à juillet 2026	3	21	maternelle	1 502,68 €	9 466,88 €
	3	26	primaire	487,75 €	3 804,45 €
TOTAL A VERSER					25 641,06 €

Concernant la période de septembre à décembre (4/10^e de l'année civile), celle-ci sera versée en octobre-novembre sur présentation de la liste des élèves à la rentrée de septembre 2026.

M. Samuel GUERULT (Président OGEC) se retire avant le vote de la délibération et ne prend pas part au vote.

Délibération : le conseil municipal vote, à la majorité, la dotation RPI 2026 pour les périodes 1 et 2 d'un montant de 25 641,06 €, autorise la Maire à verser la 3^e période sur présentation de la liste des élèves scolarisés en septembre 2026.

16) Fonds de Développement des Communes 2026

Il est proposé au conseil municipal de solliciter Fougères Agglomération au titre du fonds de développement des Communes à hauteur de 41 416 € pour le financement des travaux de voirie 2024 (marché EVEN d'un montant de 264 877 € HT).

Le Fonds de Développement des Communes est une subvention d'investissement au profit des communes. Chaque année une enveloppe maximum est dédiée à chacune des communes qui peuvent solliciter cette aide.

Le montant du FDC est calculé par habitant.

Le FDC ne peut pas excéder 50 % du montant HT restant à charge à la commune. De plus, la participation de la commune doit correspondre au minimum à 20% du montant total des financements apportés par les personnes publiques.

Le FDC peut financer un projet sur 3 ans même si la dépense intervient sur un seul exercice budgétaire.

Fonds de développement des communes (FDC) – FOUGERES AGGLOMERATION -				
Dépenses	€ HT	Recettes	€	%
Maitrise d'œuvre F.Giraud	9 200,00 €	FDC Fougères Agglomération 2024	42 267,00 €	15,42%
		FDC Fougères Agglomération 2025	42 688,00 €	15,58%
Travaux de voirie 2024 – entreprise EVEN	264 877,00 €	FDC Fougères Agglomération 2026	41 416,00 €	15,11%

		autofinancement commune de Saint- Georges-de- Reintembault	147 706,00 €	53,89%
--	--	---	--------------	--------

Délibération : le conseil municipal sollicite, à l'unanimité, Fougères Agglomération au titre du Fonds de Développement des Communes à hauteur de 41 416 € pour l'année 2026.

PERSONNEL

17) Renfort ALSH vacances été 2026

Considérant la fréquentation de l'Accueil de Loisirs,
Madame le Maire propose au conseil municipal de créer 4 emplois non permanents, pour les vacances d'Eté : Pour 4 animateurs à temps complet.

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer 4 emplois non permanents, d'Adjoint d'animation, pour le surcroît d'activité de la période d'ouverture du Centre de Loisirs aux vacances d'Eté 2026.

POINT REGLEMENTATION VITESSE BOURG

QUESTIONS DIVERSES

Prochaines réunions de conseil municipal

5 Juin 2026
25 Juin 2026
27 Août 2026
17 Septembre 2026
15 Octobre 2026
26 Novembre 2026
10 Décembre 2026

Autres dates

23 mai 2026 : Journée citoyenne
29 mai 2026 à 19h30 : Accueil des nouveaux habitants
12 juin 2026 : Festival Humeur Vagabonde
23 juin 2026 : Exposition photos collègue Roquebleue
5 septembre 2026 : Forum des Associations
12 décembre 2026 : Marché de Noël

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal a été clôturée à 22h15 mn

Le Maire,

Rosi BORDET

La Secrétaire,

Pauline BERTIN